



HAL
open science

Patrimoine et environnement : des enjeux équivoques pour les territoires ruraux

Frédérique Blot, Corinne Eychenne, Marie-Pierre Sol, Johann Vacandare

► To cite this version:

Frédérique Blot, Corinne Eychenne, Marie-Pierre Sol, Johann Vacandare. Patrimoine et environnement : des enjeux équivoques pour les territoires ruraux. *Dynamique de l'espace rural, environnement et stratégies spatiales*, Sep 2001, Montpellier, France. pp.161-170. hal-01337118

HAL Id: hal-01337118

<https://hal.science/hal-01337118v1>

Submitted on 24 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frédérique Blot*, Corinne Eychenne-Niggel*, Marie-Pierre Sol**, Johann Vacandare*** (2001), « Patrimoine et environnement : des enjeux équivoques pour les territoires ruraux », dans Berger Alain (dir.), *Dynamique de l'espace rural, environnement et stratégies spatiales*, Actes du colloque de Montpellier les 13 et 14 septembre 2001, Publications de l'Université Paul Valéry, p. 161-170.

UMR Dynamiques Rurales

Université Toulouse II - Le Mirail / ENFA / ENSAT

***Patrimoine et environnement :* des enjeux équivoques pour les territoires ruraux.**

Dans l'évolution d'ensemble qui affecte les espaces ruraux de fonctions nouvelles, dites environnementales, émerge une dimension patrimoniale qui se manifeste à deux niveaux au moins : la référence au patrimoine occupe de plus en plus souvent une position fondamentale dans la justification des projets et des pratiques de développement, ou d'aménagement, tandis que le caractère patrimonial de l'environnement figure comme postulat d'un certain nombre de travaux scientifiques, sans que pour autant ce postulat soit toujours explicité en tant que tel. C'est pourquoi la question du patrimoine, celle des déterminations et des implications des qualifications patrimoniales, entre en résonance avec l'interrogation plus générale qui anime ce colloque, à propos de la place de l'environnement dans la dynamique rurale et les stratégies spatiales. Sans prétendre apporter une réponse exhaustive, nous pensons que les remarques et les propositions qui suivent pourraient participer à la construction même des questions, c'est-à-dire à la mise en intelligibilité des processus et des effets de la patrimonialisation de l'environnement.

Ces quelques éléments émanent d'une réflexion collective, menée à l'intersection des champs de nos recherches respectives. Celles-ci diffèrent par leurs objets et leurs terrains, et selon leurs orientations problématiques, inscrites dans des trajectoires individuelles distinctes. Elles ont cependant en commun de concerner des objets ou des espaces à forte composante « environnementale », et à propos desquels la dimension patrimoniale est de plus en plus souvent invoquée ; il s'agit de constituants majeurs d'un environnement pensé comme naturel (telle l'eau), ou bien d'entités plus complexes, construites au cours de l'histoire des sociétés, mais ordinairement désignées comme naturelles (des paysages ruraux, l'estive pyrénéenne ou la montagne dans son ensemble).

Nous cherchons en premier lieu à clarifier le processus de patrimonialisation¹ dans son ensemble, compte tenu de la polysémie contemporaine du vocable patrimoine et de ses usages. À partir des axes d'analyse ainsi dégagés, nous examinons trois types de situations de recours au patrimoine, observées sur nos terrains de recherche.

* Doctorantes, allocataires-monitrices au Département de Géographie de l'Université Toulouse II.

** Doctorante, PRAG au Département de Géographie de l'Université Toulouse II.

*** Doctorant.

*

¹ Ce néologisme est à comprendre comme *fabrication de patrimoine*, ce qui suppose d'abord la qualification en tant que patrimoine d'un objet quelconque et ne préjuge ni du sens qui lui est donné, ni des usages qui en sont faits.

La dimension patrimoniale attribuée aux fonctions environnementales des espaces ruraux s'inscrit dans un mouvement plus large, immédiatement visible comme extension des catégories d'objets considérés comme patrimoniaux². À l'origine, c'est-à-dire dans le droit romain, et encore aujourd'hui dans les lexiques juridique et fiscal, il s'agit des « biens de famille », comme seuls susceptibles d'une appropriation privée (en sont donc exclus les biens collectifs, publics, universels). À partir du XIX^e siècle, le patrimoine désigne aussi des productions du passé, principalement plastiques, qui doivent être conservées, soit dans les musées, soit *in situ* (cas du patrimoine architectural). Cette définition est encore fonctionnelle, mais il n'y a plus de délimitation physique *a priori* de ce qui est patrimoine : ce peut être, par exemple, un objet doté d'une étendue, d'une matérialité localisée (tel un secteur de haute montagne), ou bien un élément quasiment ubiquiste (tels l'air ou l'eau), ou encore un élément immatériel (style local dans l'architecture vernaculaire, fêtes « traditionnelles », savoir-faire mis en œuvre dans les productions « de terroir », etc.)³. Simultanément, les occurrences de « patrimoine » se multiplient dans les discours qui orientent différentes politiques concernant les espaces ruraux, exclusivement ou non – celles de l'agriculture, du tourisme, de l'énergie, de l'eau, de la montagne, etc. –, mais aussi dans ceux qui émanent d'acteurs non institutionnels, d'élus locaux, de diverses associations... Or l'invocation du patrimoine ne s'y réduit pas à la désignation d'objets singuliers : elle vise aussi à justifier des actions, ou bien à « engager des pratiques⁴ ». Aussi l'intérêt que nous portons au patrimoine relève-t-il autant des pratiques mises en œuvre dans les interventions sur les espaces ruraux et dans l'appréhension de ce qui en constitue les éléments environnementaux, que de l'ordre seul des discours. Plus précisément, c'est l'articulation entre ces deux niveaux de processus sociaux que nous essayons de mieux comprendre, à partir d'une orientation problématique selon laquelle le patrimoine peut être examiné comme éventuel référentiel global émergent.

Nous utilisons ici le concept qu'ont développé les politistes Pierre Muller et Bruno Jobert, avec l'objectif de favoriser l'analyse des interactions cognitives entre politiques publiques et populations. Le concept de référentiel permet d'aborder le questionnement portant sur « l'influence exercée par des normes sociales globales sur les comportements sociaux et sur les politiques publiques⁵ », ce qui correspond à nos préoccupations relatives aux logiques et pratiques véhiculées par le discours relatif au patrimoine environnemental, mais aussi à sa mise en œuvre et à son éventuelle traduction dans les pratiques.

La patrimonialisation de l'environnement fait partie intégrante des transformations liées à l'accroissement des préoccupations environnementales, qui conduit à la remise en cause des pratiques inhérentes au référentiel productiviste. Ces changements transparaissent notamment dans différentes lois depuis la création du Ministère de l'Environnement, dont les textes introduisent de nouvelles dénominations ou caractérisations des constituants environnementaux, avec l'objectif d'induire de nouvelles représentations ; ils se manifestent aussi dans l'évolution

² Les précisions qui suivent s'appuient notamment sur les travaux rassemblés dans l'ouvrage dirigé par Yvon Lamy [LAMY Yvon, dir., *L'Alchimie du Patrimoine - Discours et politiques*, M.S.H. Aquitaine, Talence] et sur ceux d'André Chastel [par exemple : CHASTEL André, « La notion de patrimoine », dans NORA Pierre, dir., *Les lieux de mémoire, II La Nation*, volume 2, Gallimard, Paris, 1986, pp. 410-450.]

³ Certes, il ne s'agit pas, dans ces cas, de patrimoine « environnemental » au sens strict ; néanmoins, il est souvent difficile, de distinguer ces objets selon leur degré de matérialité. En outre, ils sont souvent composites ; c'est le cas en particulier des paysages ruraux, qui incorporent des composantes naturelles, et des éléments construits par les sociétés au cours de leur histoire. Notons à ce propos que la qualification de ces paysages comme « naturels » est en elle-même un construit social, qui n'est pas sans rapport avec celui des patrimoines.

⁴ Selon l'expression d'Yvon Lamy (*op. cit.*).

⁵ JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'Etat en action*, PUF, Paris, 1987.

de politiques globales en articulation avec des politiques plus sectorielles. Cependant on décèle des contradictions entre les unes et les autres, comme le montrent partiellement les différentes orientations de la politique agricole et de la politique de l'eau par exemple. Le même discours général, exprimant *le* référentiel global des politiques publiques, peut ainsi être traduit de façons divergentes en tant que référentiel sectoriel.

L'approche par ce concept de référentiel permet entre autre d'« établir l'importance des dynamiques de construction sociale de la réalité dans la détermination des cadres et des pratiques socialement légitimes à un instant précis⁶ ».

Ainsi, le patrimoine environnemental a bien les apparences d'un référentiel global : il incarne un ensemble de valeurs et de normes qui sont en rupture avec celles du référentiel productiviste, et il fait même consensus, au moins dans les discours ; il joue un rôle important dans la légitimation de nouvelles pratiques relatives aux espaces ruraux. Son statut de référentiel demeure cependant une hypothèse, dont on pourrait penser *a priori* que la validation ou l'infirmité procède de la seule analyse des pratiques induites.

Or, se demander si les discours invoquant le patrimoine suscitent effectivement des pratiques nouvelles vis-à-vis de la gestion de l'environnement ou du développement des espaces ruraux – autrement dit, si le patrimoine est plus qu'un mot à *la mode* –, c'est inévitablement postuler *une* signification à ce vocable. Mais si le patrimoine est remarquable en raison du consensus qu'il suscite, il l'est également par sa polysémie. Car, en même temps que la nature des objets désignés comme patrimoniaux a été modifiée, c'est aussi le sens même du vocable patrimoine qui a évolué. Cette évolution, saisie par une analyse diachronique⁷ et en fonction du présent, comporte plusieurs caractéristiques notables, utiles pour comprendre la patrimonialisation contemporaine.

Notons en premier lieu que cette polysémie est largement masquée par la permanence d'un noyau sémantique, autour duquel s'organise l'évolution des significations. Il s'agit de la transmission, qui permet d'établir un *continuum*, une inscription dans le temps. Et l'objet de cette transmission – *i.e.* le patrimoine, quelle que soit sa nature – est nécessairement possédé, si bien que la possession fait elle aussi partie du noyau sémantique. D'autre part, par rapport à l'acceptation initiale, les significations contemporaines paraissent procéder de glissements métaphoriques : par exemple, du bien de famille au « bien commun », ou de l'héritage à fonction juridico-économique à l'impératif de transmission comme éthique liée à la généralisation des préoccupations écologistes. Ainsi, l'évolution sémantique du patrimoine concerne non seulement ses référents-objets, mais également ses titulaires, c'est-à-dire la nature ou le statut de ceux à qui en est attribuée la possession. Il n'y a pas, cependant, exclusion des significations antérieures, ni même obsolescence de leur usage : celles-ci perdurent, assurant peut-être l'efficacité de la métaphore. Car établir implicitement une analogie entre l'eau ou un paysage, par exemple, et un « bien de famille », n'est-ce pas signifier au moins une irrécusable valeur des premiers⁸ ?

Par là peut se comprendre l'unanimité qui assure la diffusion de l'idée de patrimoine. Mais des divergences apparaissent, notamment autour des modalités de la transmission, de la

⁶ MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, Paris, 1998.

⁷ Voir pour cela en particulier les ouvrages déjà cités d'André Chastel et d'Yvon Lamy.

⁸ Ces remarques ne valent évidemment que dans le contexte des sociétés contemporaines dites occidentales, voire seulement dans celui de la France. Car l'extension des significations de *patrimoine* sur laquelle elles se fondent n'a pas nécessairement d'équivalent dans d'autres langues ; en outre, les formes juridiques de l'héritage, de la gestion des biens non privés, voire les valeurs et les règles attachées à la propriété – sinon la notion même de propriété – peuvent aussi différer.

nature des objets patrimonialisés, de l'identité ou du statut des possesseurs. L'invocation du patrimoine ne suffit pas, dès lors, à définir des objectifs, et ne dispense pas d'effectuer des choix : sur quels critères – implicites – la désignation d'un élément comme patrimonial se fonde-t-elle ? Pour qui, pour quels groupes sociaux celui-ci est-il une ressource ? Comment préserver les ressources existantes et / ou en produire de nouvelles sans compromettre ni les opportunités de l'avenir, ni le développement d'aujourd'hui ? On touche là à des enjeux majeurs pour la gestion de l'environnement et pour les dynamiques rurales, et les problèmes liés aux modalités de production des ressources sont devenus des questions sociales. Les termes dans lesquels ils sont souvent posés tendent à expliciter certaines implications du processus de patrimonialisation : la « durabilité », notamment, renvoie à l'inscription dans le temps. Mais d'autres aspects, pourtant inhérents au patrimoine même, restent occultés, si bien que sa polysémie relevée au plan lexical se manifeste finalement comme *équivocité* dans les usages sociaux⁹. Aussi nous efforçons-nous de décrypter les significations du patrimoine dans les discours, et les interprétations qu'en traduisent les pratiques, pour examiner son éventuelle fonction référentielle.

Patrimoine et environnement sont fréquemment associés dans la représentation d'une globalité, planétaire et humaine. Il s'agit alors de transmettre un environnement « vivable » aux générations futures, de préserver la biodiversité et les processus naturels assurant des conditions favorables à la survie de notre espèce. De tels objectifs sont désormais affichés au niveau d'instances internationales officielles¹⁰. Leur écho dans les opinions publiques, favorisé par l'ampleur de la médiatisation, permet d'affirmer que l'environnement est unanimement considéré comme un patrimoine, commun à tous, à protéger et transmettre, selon des arguments tant écologiques qu'économiques.

Dans ce contexte, les politiques environnementales des États européens, et plus encore celle de l'Union européenne, cherchent en particulier à limiter l'émission des gaz à effet de serre tout en réduisant la production d'énergie nucléaire. Or l'énergie éolienne est aujourd'hui considérée comme celle dont la production a l'impact le moins fort sur l'environnement ; elle est donc présentée dans les discours politiques comme un outil indispensable pour « préserver l'environnement et garantir aux générations présentes et futures la satisfaction de leurs besoins tant énergétiques qu'environnementaux¹¹ ».

On comprend alors que le développement de la filière éolienne en France fasse l'objet d'un très large consensus. Pourtant, certains projets d'implantation de parcs éoliens, sur le Larzac, en Seine-Maritime ou dans l'Aude par exemple, rencontrent de vives oppositions de la part des riverains, mais aussi d'autres acteurs de la société civile qui, là aussi au nom de la protection de l'environnement, refusent des transformations profondes du paysage, la probable modification des courants migratoires de volatiles protégés, l'impact des éoliennes sur les écosystèmes. Il y a là un paradoxe, que l'on peut interpréter comme une manifestation de

⁹ La question de cette équivocité a déjà été exposée par l'une d'entre nous [SOL Marie-Pierre, « Effets de sens et territoires. L'exemplarité du patrimoine », Communication aux Journées d'études *Peut-on lire les territoires ?* Université F. Rabelais, Tours, 9-10 nov. 2000, Actes à paraître] et s'insère dans un travail en cours : SOL Marie-Pierre, *L'émergence du patrimoine dans le développement montagnard*, Thèse de doctorat de géographie, en cours, sous la direction de Marie-Claude CASSÉ, Université Toulouse II - Le Mirail.

¹⁰ Cf. en particulier CNUED, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Principes de gestion des forêts*, Nations Unies, New-York, 1993.

¹¹ KÖCK J., SHUBERT U., *Environmental and Ecology-oriented technology policy in Europe*, 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics, Vienna, 3-6 May 2000.

l'équivocité du patrimoine. Une clarification des enjeux est nécessaire pour déceler les points de dissension.

L'objectif, planifié par l'État, est que la production éolienne atteigne 20% de la production d'électricité nationale en 2010¹². Cela représente un minimum de 10.000 machines supplémentaires groupées par dizaines, d'une hauteur de 60 à 80 mètres, et une transformation significative de nombreux paysages ruraux, souvent littoraux et / ou correspondant à des espaces de faible densité – soit des paysages parmi ceux que l'on s'accorde le plus aisément à qualifier de patrimoniaux !

Certes, le nombre de parcs éoliens est encore négligeable en France, comparé à l'importance accordée à ce secteur au Danemark ou en Allemagne¹³ ; mais on note déjà la difficulté croissante des acteurs de l'éolien à légitimer un développement conséquent de leur filière en France. Le discours du Premier Ministre français, lors de l'ouverture du second colloque du syndicat des énergies renouvelables, le 29 mai 2000, est à ce titre particulièrement intéressant : « [les énergies renouvelables] peuvent poser de nouveaux problèmes d'environnement, en particulier lorsque dans un souci excessif de productivité, les installations éoliennes occupent des sites remarquables – en pleine montagne et sur le littoral – et protégés. Il nous faut donc *concilier* utilisation des énergies naturelles et protection des sites¹⁴ ».

Ce discours de *conciliation* illustre le décalage qui existe entre, d'une part, des objectifs environnementaux définis à l'échelon européen et majoritairement acceptés par la société globale (ce qui tendrait à valider l'hypothèse de l'émergence d'un référentiel patrimonial) et, d'autre part, des objectifs, nécessités, exigences, compromis, réalisés à un échelon local. Or, l'orientation énergétique de la France, bien qu'encore entièrement maîtrisée par l'État, risque d'être infléchie à très court terme par la libéralisation du marché électrique¹⁵. Par ailleurs, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire¹⁶ instaure l'élaboration de schémas régionaux de services collectifs de l'énergie à partir des besoins exprimés par les collectivités locales. Ce sont donc les préférences des acteurs locaux, qui, progressivement, vont orienter l'évolution de la filière éolienne. Et les situations observées jusqu'ici incitent à penser que le souci de préservation de « paysages-patrimoines » se manifestera activement, en contradiction (au moins provisoire) avec l'essor d'une production d'énergie « respectueuse de l'environnement ».

Comprendre cette contradiction dans le cadre de notre questionnement¹⁷ revient à situer le niveau d'équivocité auquel elle correspond. Qu'est-ce donc qui distingue la patrimonialisation de l'environnement dans l'une et l'autre des argumentations qui s'en réclament ? Il nous semble que c'est principalement l'élément patrimonialisé lui-même, bien qu'il s'agisse dans les deux cas d'« environnement ». Mais le paysage est d'abord vu ; il est espace pratiqué, parcouru pour ceux qui l'habitent ou le visitent ; en ce sens, il est concret, directement perceptible, aisément

¹² ADEME, 2000, <http://www.ademe.fr>. À noter qu'aujourd'hui près de 12% de la production d'énergie est assurée par l'ensemble des énergies renouvelables en France en comptant le gros hydraulique.

¹³ Ces pays produisent respectivement près de 3000 et 4000 MW d'énergie éolienne (1000 MW correspondent environ à la puissance d'une centrale nucléaire) alors que la France n'a pas encore atteint la production de 500 MW.

¹⁴ <http://www.premier-ministre.gouv.fr> (2000)

¹⁵ Loi n° 2000-108 du 10 février 2000.

¹⁶ LOADDT., J.O. du 16 Juin 1999.

¹⁷ Précisons que nous ne prétendons donc pas ici mettre au jour tous les niveaux d'enjeux qui relèvent de telles situations. L'un d'entre nous les examine plus en détail : VACANDARE Johann, *Quelles voies de développement pour l'énergie éolienne dans les campagnes ?* Thèse de doctorat d'économie, en cours, sous la direction de Charilaos KEPHALIACOS, INP-ENSAT.

représentable sous forme d'image, y compris par ceux qui en sont absents physiquement. Le considérer comme patrimoine, parce qu'il serait « naturel », et / ou parce qu'il symboliserait la mémoire d'une collectivité, c'est-à-dire le transmettre en tant que paysage, c'est alors le conserver en l'état, avec ses qualités d'aujourd'hui, comme directement héritées du passé. L'environnement - patrimoine des promoteurs de l'énergie éolienne s'inscrit, lui, dans une perspective temporelle orientée plus nettement vers l'avenir. En outre, il relève d'une échelle différente : les conditions bio-climatiques qu'il s'agit de préserver concernent l'ensemble de la planète, et sont encore difficiles à appréhender par l'expérience sensible des individus ; sa représentation ne peut donc que difficilement s'ancrer à travers une matérialité. Corollairement, les avantages éventuels de ce mode de production d'électricité ne sont pas spécifiquement attribuables à ceux qui ressentent la modification d'un paysage par les éoliennes.

Nous avons relevé ici une double équivocité, puisqu'à celle du patrimoine s'ajoute celle de l'environnement. On peut alors se demander si une désignation plus précise de l'objet patrimonialisé, comme c'est apparemment le cas avec l'eau¹⁸, aboutit concrètement à une traduction des discours dans des pratiques homogènes. Depuis 1964, la loi sur l'eau suit une évolution qui semble s'apparenter à une volonté politique de changement de référentiel. Dans ce sens, « l'eau fait partie du *patrimoine commun* de la nation » selon l'article premier de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992¹⁹. Cette loi impose l'idée que « l'usage de l'eau appartient à tous » ; ainsi chacun a un droit de regard sur celle-ci afin d'assurer « l'équilibre entre les différents usages de l'eau²⁰ ».

Ces changements discursifs de la politique de l'eau, qui visent à instaurer une « gestion équilibrée²¹ », légitiment des pratiques nouvelles et contribuent ainsi à redéfinir la relation entre la société et l'eau en tant que *ressource*²².

Cependant, il suffit de dénombrer les différentes pratiques et techniques de gestion et d'usage de l'eau pour affirmer qu'il existe différentes ressources en eau, c'est-à-dire différents rapports à l'eau. Bien que dans les discours l'eau soit appelée patrimoine commun, elle n'est pas *une* ressource, unique : elle peut être ressource agricole, ressource domestique, ressource industrielle, ressource paysagère et écologique par exemple.

Ainsi, malgré l'objectif d'atteindre un équilibre entre les différents usages, ces différentes fonctions attribuées à l'eau peuvent entrer en concurrence. C'est le cas dans le bassin de l'Adour, puisque depuis les années 1970, la modification des besoins en eau des différentes activités dans le bassin s'est traduite par l'accentuation des étiages²³. Dès 1985, la fréquence des étiages forts a été plus intensivement ressentie en raison de l'accroissement et de la transformation des besoins en eau pour l'agriculture essentiellement. Or, depuis 1992, la

¹⁸ BLOT Frédérique, *L'analyse géographique des discours, pratiques et représentations de l'eau, outil d'analyse des politiques environnementales de gestion de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre d'un référentiel « durable » dans le Sud-Ouest européen ?* Thèse de doctorat de géographie, en cours, sous la direction de Charilaos KEPHALIACOS & Frédéric DURAND, Université Toulouse II-Le Mirail.

¹⁹ Loi du 3 janvier 1992 - JO du 4 janvier 1992.

²⁰ Article 1^{er} et Art. 5. - Loi du 3 janvier 1992 - *Ibid.*

²¹ Art. 2. - *Ibid.* - La gestion équilibrée vise à assurer la satisfaction ou la conciliation de tous les usages de l'eau.

²² « Une ressource n'existe que perçue, nantie d'une valeur d'usage [...] en ce sens, une ressource est relation sociale », in BRUNET Roger et al., *Les mots de la géographie*, GIP RECLUS et la Documentation française, Paris, 1993. La ressource est considérée en tant que résultat de processus relationnels ; voir à ce propos RAFFESTIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 1980.

²³ Étiage : période pendant laquelle le débit relevé des cours d'eau est le plus faible

législation légitime l'ensemble des usages de l'eau en la déclarant patrimoine commun. Certains usagers tels que les touristes, mais aussi les écologistes, les pêcheurs, au vu du manque d'eau répété en raison de prélèvements agricoles excessifs en période d'étiage, voient leur ressource amputée puisque les pratiques des uns ont un impact direct sur celles des autres. Bien que l'eau soit patrimoine commun, certains usages sont alors désignés et justifiés comme prioritaires. C'est le cas des usages domestiques, puisque pour les protéger les préfetures interdisent les autres prélèvements, destinés par exemple aux usages agricoles ou industriels. Malgré leur légitimité juridique, ces arrêtés ne sont pas toujours respectés par tous. L'interaction forte entre tous les usages entraîne de fait une altération qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau.

Afin de mieux comprendre l'origine et les causes des conflits inhérents à ce type de situation, nous nous sommes intéressés aux différents rapports à l'eau, exprimés par les discours et pratiques des usagers et gestionnaires dans le bassin de l'Adour. Cette enquête²⁴ a révélé une adéquation forte entre l'évolution des pratiques et techniques employées, indicatrices de différentes conceptions de l'eau, d'une part, et l'évolution des politiques publiques ayant eu un fort impact sur la réalisation des infrastructures d'alimentation en eau tant agricoles que domestiques d'autre part.

Les agriculteurs sont conduits à revisiter chaque année leurs pratiques (assolement, itinéraires techniques, etc.) en fonction, notamment, du différentiel de prime entre cultures irriguées et non irriguées, fixé par les politiques agricoles française et européenne. Mais ils doivent aussi tenir compte des changements mis en œuvre par la nouvelle loi sur l'eau, et se trouvent alors confrontés aux différentes logiques véhiculées par ces politiques. C'est pourquoi, par exemple, les syndicats agricoles majoritaires se sont opposés vivement au retrait des primes aux cultures irriguées. En effet, cette volonté d'harmonisation entre la politique agricole et la politique de l'eau, plus globale, remet en question toute une logique de production, induite par une politique sectorielle explicitement inscrite dans un référentiel productiviste pendant près d'un demi-siècle.

Finalement, bien que la définition de l'eau en tant que patrimoine commun semble faire consensus dans les discours institutionnels, il apparaît que les différents acteurs qui l'utilisent et la gèrent ont recours à des pratiques diverses qui peuvent entrer en concurrence et être exclusives les unes des autres, lorsque l'eau devient rare en qualité ou en quantité. Alors que depuis 1992 la Loi sur l'eau tente d'imposer une représentation de la ressource en eau en tant que patrimoine commun, les pratiques des différents usagers de l'eau comme celles des institutions et des gestionnaires rendent compte de représentations minières de la ressource en eau, et donc de la prégnance du référentiel productiviste.

Ainsi, les différentes représentations dont l'eau fait l'objet conditionnent le passage de l'état de matière à l'état de ressource. Par conséquent, il existe autant de patrimoines « eau » que de ressources « eau » ; le champ est ouvert à une multiplicité d'interprétations de la patrimonialisation et de recours à son usage, qui peuvent susciter et légitimer des pratiques parfois exclusives les unes des autres, et qui ne traduisent donc pas globalement un référentiel de gestion patrimoniale de l'eau.

²⁴ 52 personnes rencontrées dans le cadre d'un travail de maîtrise - BLOT Frédérique, *Le développement durable, enjeux pour la gestion de l'eau : les représentations des usagers de l'eau du bassin de l'Adour*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Toulouse II-Le Mirail, 1999, 200 p.

La montagne nous permet d'approfondir cette réflexion, en évoquant d'autres enjeux qui sous-tendent les processus de patrimonialisation.

En effet, elle est, elle aussi, érigée en patrimoine avec une apparente unanimité. L'instance d'évaluation de la politique de la montagne²⁵ affirme ainsi que « ce qui fonde aujourd'hui, la spécificité de la montagne c'est sa richesse patrimoniale exceptionnelle et son environnement fragile et parfois menacé. » Les paysages, notamment, sont considérés comme le « point focal de l'attrait principal de la montagne »²⁶. A ce titre, la haute montagne, emblématique d'un milieu naturel sauvage et préservé, riche en paysages considérés comme remarquables et en espèces rares à protéger, est chargée par la société globale de valeurs patrimoniales particulièrement prégnantes. Chacun se sent concerné par son devenir, qui dépasse le cadre de la gestion locale, ici et maintenant. Tout le monde se l'approprie, au moins symboliquement. En effet, la montagne est de ces lieux « mythiques » dont la patrimonialisation ne découle que rarement de la *pratique* de l'espace, mais bien d'une *représentation* lui conférant un caractère exceptionnel.

Cependant, les éleveurs dont les troupeaux parcourent et valorisent ces vastes espaces, pour qui « la montagne », c'est « l'estive »²⁷, ne se retrouvent apparemment pas dans cette vision hégémonique de la montagne. L'analyse de 45 entretiens semi-directifs réalisés auprès d'éleveurs estivant sur la montagne ariégeoise, sur 12 unités pastorales distinctes²⁸, conduit aux conclusions suivantes.

Tout d'abord, il est évident que, pour eux, l'estive n'est pas un espace « naturel » sauvage, mais le produit de pratiques pastorales immémoriales, valorisant une ressource fourragère appropriée et utilisée collectivement pour satisfaire l'alimentation estivale des troupeaux. De fait, la représentation socialement majoritaire de la montagne en tant qu'espace naturel représente pour eux une occultation de leur histoire, une négation de leur action sur l'espace, une dépossession.

Là aussi, le référentiel patrimonial émergent tend à orienter leurs pratiques, au travers de différents programmes d'aides²⁹, vers la préservation des paysages et du « petit patrimoine », alors que leur usage de la montagne est d'abord productif³⁰. Bien sûr, ils regrettent que l'abandon relatif des estives pendant les deux premiers tiers du xx^{ème} siècle et les changements de pratiques pastorales aient conduit à une « fermeture » des paysages (colonisation par les ligneux) et une dégradation de la ressource (diminution de la valeur pastorale), mais ils l'expriment comme une évolution plutôt inéluctable. Les normes techniques mises en œuvre sur l'estive visent d'abord à assurer les meilleures performances animales possibles, pas à préserver et transmettre la ressource pastorale, associée au paysage. En ce sens, la montagne ne fait pas, pour eux, *patrimoine*, au sens d'un bien hérité et à transmettre aux générations suivantes.

²⁵ Collectif, *La politique de la montagne, rapport d'évaluation*, La Documentation française, 1999, 2 tomes, 815 p.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Il est intéressant d'ailleurs de noter que la « montagne », pour l'éleveur, représente toujours un pâturage d'été, et jamais un sommet ou un relief.

²⁸ NIGGEL Corinne, *Gérer l'estive, un regard sur l'action collective*, Thèse de doctorat de géographie, en cours, sous la direction de Marie-Claude CASSÉ, Université Toulouse II - Le Mirail.

²⁹ Article 19, Mesures agri-environnementales, Contrats Territoriaux d'Exploitation « collectifs » en cours de validation.

³⁰ Il est difficile ici de parler de référentiel « productiviste » compte tenu du caractère absolument extensif de la conduite en estive.

Par contre, l'estive prend, dans les discours, une dimension immatérielle majeure, que l'on pourrait, avec Jean-Pierre Darré, qualifier de rituelle³¹. Les éleveurs ont conscience de s'inscrire dans une continuité historique, d'être les héritiers d'une situation que leurs ancêtres ont durement acquise contre les seigneurs, les gros propriétaires fonciers ou l'État³². Par exemple, leur refus actuel de suspendre les droits d'usage dont ils bénéficient sur les terrains domaniaux, bien qu'il mette en péril l'obtention de certaines primes, traduit leur volonté de transmettre une forme particulière d'appropriation de la ressource aux générations futures. De même, l'estive participe à part entière d'une certaine façon d'être éleveur, avec des pratiques et des savoir-faire spécifiques, le caractère presque obligatoirement collectif de la gestion du troupeau en période estivale, la dureté de la vie en montagne qui oblige les animaux (et donc les hommes ?) à développer des qualités particulières de résistance et de rusticité. Les règles très strictes de restriction de l'accès à l'estive aux animaux (et donc aux éleveurs) « étrangers », alors même que la ressource n'est pas nécessairement limitée, contribuent elles aussi à cette fonction rituelle qu'a l'estive dans la définition et la reproduction du groupe social, dans sa spécificité. Ainsi, pour les éleveurs, la montagne participe de l'identité de la collectivité ; « cette identité vécue, promue, défendue au cours de l'histoire devient patrimoine commun sous forme de principes, règles, traditions, espaces construits.³³ »

Or les éleveurs de montagne se trouvent actuellement dans une situation de précarité (milieu difficile, crises sanitaires, évolution de la politique agricole) qui les fragilise dans leur existence propre, en tant que groupe social spécifique, face à une société globale majoritairement urbaine qui a le pouvoir d'infléchir leurs pratiques, notamment par le biais des politiques publiques. Alors que la ressource pastorale est relativement abondante à l'heure actuelle, sa conservation et sa reproduction ne sont pas l'objectif prioritaire des éleveurs, contrairement aux autres groupes sociaux qui voient dans la montagne des « paysages remarquables » et un « environnement à préserver ».

Derrière une apparente unanimité (qui oserait affirmer aujourd'hui que la montagne n'est pas un patrimoine ?), surgissent donc des représentations et des pratiques différentes, voire exclusives les unes des autres, liées à l'estimation de ce qui doit être préservé, car menacé. La patrimonialisation serait alors directement liée à la *représentation de la rareté* que construit chaque groupe social.

À travers des cas très différents, nous retrouvons donc bien des analogies dans les processus de patrimonialisation : quoiqu'en position de référentiel dans les discours, le patrimoine ne peut pas être considéré comme générateur de pratiques spécifiques homogènes. C'est la question de l'adéquation entre discours et pratiques que nous avons ainsi retenue : non pour nous interroger sur son bien-fondé, puisque la pertinence des normes n'entre pas dans le champ de notre travail, mais pour comprendre les obstacles à sa mise en œuvre. L'équivocité fondamentale du patrimoine, décelée ici principalement à propos de la désignation des objets « patrimoine », fournit là-dessus un éclairage intéressant. Plus fondamentalement, elle renvoie à des enjeux forts pour les dynamiques rurales contemporaines, articulés autour des problèmes

³¹ C'est à dire contribuant « au maintien de l'identité distinctive de la communauté », « La production de normes au sein d'un réseau professionnel, l'exemple d'un groupe d'éleveurs », *Sociologie du travail*, n°2, 1984, pp. 141-156.

³² Même si cet héritage est parfois virtuel, certains éleveurs actuels ne descendant pas des paysans qui ont défendu chèrement leurs droits sur la montagne, compte tenu de la mobilité géographique et professionnelle qui commence à toucher - un peu - cette catégorie professionnelle.

³³ PETRELLA Ricardo, *Le bien commun, éloge de la solidarité*, Labor, Bruxelles, 1996, 91 p.

de ressources. La diversité des situations dans les campagnes conduit à poser ces problèmes en termes tantôt de préservation de l'environnement, tantôt de développement local ou de conservation de richesses culturelles et agrosystémiques ; et dans la plupart des cas l'invocation du patrimoine fournit des arguments indéfectibles, légitimés *a priori*. Si l'unanimité des discours peine, cependant, à impulser des pratiques consensuelles, n'est-ce pas parce qu'il ne peut résoudre des contradictions plus profondes : celles de l'allocation des ressources, des finalités de leur production, du pouvoir sur les territoires ? L'équivocité du patrimoine serait bien, alors, dotée d'une efficacité propre : celle de l'occultation d'enjeux sociaux...